

(N^o 57.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1864.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1864.

(Voir les Nos 61 et 75 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LAOUREUX, Vice-Président ; le Baron GRENIER, MALOU, ZAMAN,
et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances, d'après les ordres du Roi, a présenté le 15 mars 1864, à la Chambre des Représentants, un Projet de Loi tendant à accorder à son Département, des crédits supplémentaires au Budget pour l'exercice 1864, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 36,152-50.

L'Exposé des Motifs justifie complètement cette demande de Crédit, qui a été adoptée par la Chambre des Représentants dans sa séance du 21 juin dernier, à l'unanimité et sans discussion.

Votre Commission des Finances, après avoir examiné le Projet de Loi que vous lui avez renvoyé, a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Vice-Président,
LAOUREUX.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.